

Marché public à procédure adaptée de service de transport d'élèves

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)	
Pouvoir Adjudicateur	Entité représentée par Monsieur VOISIN Proviseur Lycée Emile Littré 28 Rue de Verdun 50300 AVRANCHES Tél. : 02 33 58 04 11 Mail : int.0500002f@ac-normandie.fr
Objet de la consultation	Transport d'élèves année 2025
Procédure de consultation	Marché passé en application de l'article L 2123-1 de l'ordonnance 2018-1074 et de l'article R 2131-12 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif au code de la commande publique.
Date d'envoi de l'avis à publication	14 Octobre 2024
Date et heure de remise des offres	5 Novembre 2024 – 12h

SOMMAIRE

Article 1 : objet du marchép1
Article 2 : descriptif technique des prestationsp2

Objet :

Le présent marché a pour objet la dont la liste des trajets est disponible dans le Bordereau des Prix Unitaires (contractuel) et le Détail Quantitatif Estimatif (non contractuel).

Il s'agit d'un accord-cadre avec émission de bons de commande dans le cadre d'un marché à procédure adaptée

Les lots sont les suivants :

LOT	DESIGNATION
Lot 1	Transport à la journée ou demi-journée dont la destination est maximum 40 kms du lycée
Lot 2	Transport à la journée ou demi-journée pour des destinations à plus de 40 kms du lycée
Lot 3	Transport pour des séjours de plusieurs jours en France et Europe

Ce marché de service est conclu pour une période de 1 an renouvelable 2 fois.

Le présent descriptif technique des fournitures comprises dans ces lots (caractéristiques, qualité exigée, quantité et conditionnement des produits) est valable pendant toute la durée de ce marché.



Article 2 : descriptif technique des prestations

2.1 Caractéristiques et qualité (Cf. annexe prévisionnel des sorties et voyages 2025 pour exemple)

Lot 1 et 2 : Transport à la journée ou demi-journée

Sur la demande de prix il sera précisé le nombres d'élèves et d'accompagnateurs afin de mettre un bus avec le nombre de places adapté ; les horaires de départ et de retour au Lycée, si le bus est nécessaire sur place ou non.

Lot 3 : transports pour des séjours.

Sur la demande de prix il sera précisé les horaires impératifs, le nombres d'élèves et d'accompagnateurs afin de mettre un bus avec le nombre de places adapté ; les horaires de départ et de retour au Lycée, si le bus est nécessaire sur place ou non.

2.2 Obligation de l'entreprise

En cas de panne ou d'incident qui nuirait à la bonne exécution du service, le transporteur doit en informer le proviseur responsable du marché ou de ses adjoints en cas d'absence.

Un véhicule de remplacement doit être fourni en cas de panne, celui-ci doit répondre aux mêmes caractéristiques que le véhicule défaillant.

Le transporteur devra être assuré contre tous les risques de responsabilité afférente à l'exploitation du service et à la circulation du véhicule utilisé.

2.3 Caractéristique des véhicules

Le véhicule affecté au service devra être agréé par le service des mines pour transporter à titre principal des élèves et le personnel affecté à leur surveillance.

Il devra en outre satisfaire aux prescriptions résultant de la réglementation sur la circulation routière (visites techniques exigées par le règlement général)

Le lycée sera particulièrement attentif aux véhicules et à leur état. L'entreprise donnera les caractéristiques des véhicules affectés à la prestation de service. Ceci sera pris en compte dans l'attribution du marché (critère de pondération)

L'entreprise s'engage à mettre à disposition des conducteurs présentant toutes garanties de professionnalisme et d'aptitude physique.

2.4 Contrôles

Des contrôles qualitatifs pourront être effectués à la demande de la personne responsable du marché. Ils porteront sur les éléments suivants :

- Visite périodique des véhicules
- Entretien et propreté des véhicules
- Respect des horaires et des itinéraires

A Avranches le 14/10/2024

Le pouvoir adjudicateur.

Yves VOISIN

